

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE MISE EN PLACE DE LA SAGES

La salle de conférence des Archives Nationales a accueilli dans la matinée du vendredi 1^{er} avril 2011, une Assemblée Générale constitutive de la Société des Auteurs et des Gens du Savoir, en abrégé SAGES. Convoquée à l'initiative de Monsieur Dramane Konaté, Secrétaire Général de la Commission Nationale pour la Francophonie, cette Assemblée Générale a connu la présence effective de la quasi-totalité des écrivains en activité et des acteurs du livre, venus des treize régions du pays. Cette rencontre, qui se voulait une séance de réflexion et de concertation autour des avant-projets des textes officiels devant régir le fonctionnement de la SAGES, avait à son ordre du jour, les points suivants :

1. Genèse de la création de la SAGES
2. Amendement et adoption des avant-projets du statut et du règlement intérieur de la SAGES
3. Mise en place du Bureau exécutif de la SAGES
4. Divers

Monsieur Rasmané Ouédraogo, représentant du Secrétaire Général du Ministère de la Culture, du Tourisme et de la Communication, après avoir transmis à l'assemblée les encouragements et l'entière disponibilité des premiers responsables du ministère à soutenir l'initiative, donna le top départ des travaux.

De la nécessité de la création de la SAGES

Du présidium, Maître Frédéric Titinga Pacéré, Naba Sigri de son nom d'écrivain Paul Tinoaga Ouédraogo, Dramane Konaté, Pierre-Claver Ilboudo, ont présenté à l'assemblée, le contexte dans lequel l'idée de création de la SAGES est née.

Monsieur Dramane Konaté en particulier, s'est longuement étalé sur la nécessité qu'il y avait à travailler à rendre fluide la chaîne du livre, et accessible l'institution littéraire de notre pays. À sa suite, des personnalités comme Maître Pacéré, Pierre-Claver Ilboudo et Paul Tinoaga Ouédraogo, de leurs expériences respectives ont salué l'initiative du Secrétaire Général de la Commission Nationale pour la Francophonie, qu'ils trouvent salutaire et salvatrice pour l'avenir du livre au Burkina Faso. L'assistance, à son tour, a favorablement réagi en se réjouissant de ce nouvel outil qui, à n'en pas douter, propulsera l'édition du livre au Burkina.

Pour que les gens lisent, il faut que les auteurs écrivent ; et les auteurs ne peuvent écrire que s'ils sont dans de bonnes conditions, que s'ils peuvent s'appuyer sur une bonne organisation. C'est fort de cette conviction que l'assemblée a acclamé l'idée, montrant ainsi sa souscription à l'idée de la création de la SAGES. Dès lors, les quatre personnalités se retirèrent, laissant la place à un autre présidium pour l'examen des avant-projets des textes officiels.

De l'examen des avant-projets des textes officiels de la SAGES

Sous la conduite de monsieur Jacques-Prosper Bazié, président de séance, l'assemblée procéda à l'examen des avant-projets du statut et du règlement intérieur. Messieurs Parfait Ilboudo et Adamou L. Kantagba furent désignés pour l'assister en qualité de secrétaires de séances.

Concernant cet examen, la séance de travail a consisté à égrener les articles, et à réagir au cas échéant.

C'est ainsi qu'a d'abord été lu l'avant-projet du Statut de la SAGES. A ce niveau, des insuffisances ont été relevées. Il s'agit du pénultième paragraphe du préambule, et des articles 1, 3, 5, 7, 34, 35 où des modifications, dont les détails en pièce jointe, ont été apportées.

L'assemblée a également passé au peigne fin l'avant-projet du Règlement Intérieur. Ce qui lui a permis de faire des amendements qui ont porté essentiellement sur les articles 6, 7, 9, 22, 27 et 42.

Monsieur Jacques-Prosper Bazié, avec patience et réceptivité, a su recueillir toutes les observations et propositions. Les amendements dont les détails sont consignés en pièces jointes, ont permis d'apporter davantage de précision et de clarté à ces textes fondateurs de la SAGES.

De la mise en place des instances de la SAGES

Après l'adoption des textes, l'assemblée a immédiatement procédé à la mise en place des instances dirigeantes de la SAGES. Le mode de désignation adopté par l'assemblée fut de choisir le président du bureau exécutif, et de lui laisser la latitude de former l'équipe qu'il croit à même d'insuffler un dynamisme congénital à la nouvelle structure.

À l'unanimité, l'assemblée désigna monsieur Dramane Konaté au poste de président. Elle justifia son choix par l'expérience de monsieur Konaté dans le circuit du livre, sa stature internationale, et son dynamisme dont l'initiative de création de la SAGES en est l'émanation, entre autres.

Exprimant sa fierté et sa reconnaissance pour l'attention à lui portée, Monsieur Dramane Konaté s'est engagé à faire de la SAGES une structure agissante pour le bonheur des amoureux du livre. Loin d'être un handicap, sa posture de Secrétaire Général de la Commission Nationale pour la Francophonie sera un tremplin et un atout pour la SAGES.

Pour la mise en place du Bureau Exécutif, le désormais président de la SAGES a défini les critères qu'il fera prévaloir dans la désignation des membres du bureau exécutif. Il s'agit de la disponibilité et du dynamisme, avec une prise en compte de l'approche genre.

Divers

À cette étape, l'assemblée a eu droit aux témoignages à valeur d'encouragement des anciens comme Maître Pacéré, désigné Parrain de la SAGES, Naba Sigri, et bien d'autres.

Afin de mettre à la disposition du Bureau Exécutif des relais, des représentants furent désignés dans les régions et dans les lycées de Ouagadougou.

Tout en félicitant ceux qui ont été désignés pour présider aux destinées de la SAGES, l'assemblée a formulé le vœu que tous s'impliquent afin de permettre à la nouvelle structure d'atteindre ses objectifs et de lui éviter ainsi de connaître le triste sort d'associations moribondes ou défuntes.

Par ailleurs, tous ont souhaité que les membres s'exécutent régulièrement de leurs cotisations afin que les activités puissent démarrer incessamment et sans grands heurts.

En clôture, les participants ont eu droit à une exposition sur les pionniers de la littérature écrite burkinabé organisée par la CNF dans ses locaux. A l'issue de la visite, un déjeuner fut offert à l'ensemble des participants. C'est à l'issue de ces moments conviviaux que les uns et les autres se sont quittés dans les environs de 14 heures.

Fait à Ouagadougou le 2 avril 2011

Les Secrétaires de Séance,

Le Président de Séance,

Parfait ILBOUDO **Adamou L. KANTAGBA**

Jacques-Prosper BAZIÉ

Pièces jointes :

- Liste de présence
- Composition des instances dirigeantes de la SAGES
- Amendements opérés sur les avant-projets des textes
- Projets de statut et de règlement intérieur (Textes finaux après insertion des amendements)

COMPOSITION DES INSTANCES DIRIGEANTES DE LA SAGES

I. COMPOSITION DU BUREAU EXECUTIF (BE)

1. **Président :**
Dramane KONATÉ
2. **Secrétaire Général :**
Honoré OUÉDRAOGO
3. **Secrétaire à l'organisation :**
Adamou L. KANTAGBA
4. **Secrétaire à l'information et aux relations publiques :**
Mathias KYÉLEM
5. **Trésorière :**
Hadiza SANOUSSI

Commissaire aux comptes:

- Édouard KABRÉ
- Mariam DIALLO

II. COMPOSITION DU CONSEIL LITTÉRAIRE, JURIDIQUE ET SOCIOPROFESSIONNEL (CLJS)

Président :

Jacques B. GUÉGANÉ

Membres

1. Jacques-Prosper BAZIÉ
2. Pierre-Claver ILBOUDO
3. Yves DAKUO
4. Salif YAGO
5. Marie Bernadette TIENDRÉBÉOGO
6. Sophie Aïdi KAM
7. Seydou A. BARRY
8. Joseph SANOU
9. Madeleine KY
10. Serge Kango SAWADOGO
11. Tené OUÉDRAOGO

III. MEMBRES D'HONNEUR

1. Mogho Naba Boongo
2. Paul Tinoaga OUEDRAOGO (Naba Sigri)
3. Monseigneur Anselme Titiana SANOU
4. Mahamoudou OUÉDRAOGO
5. Baba HAMA
6. Ansonwin Ignace HIEN
7. Maxime SOMÉ
8. Adama FOFANA
9. Titenga Frédéric PACÉRE
10. Françoise KI-ZERBO
11. Salaka SANOU
12. Laurent K. BADO
13. Albert OUÉDRAOGO
14. Prosper KOMPAORÉ
15. Ernest Nongma OUÉDRAOGO
16. Bernadette DAO SANOU

17. Augustin Sondé COULIBALY

18. Basile GUISSOU

19. Arsène Bogninsan YÉ

20. Roger NIKIEMA

21. Rosalie TALL

IV. REPRÉSENTANTS DANS LES RÉGIONS

1. Région du Nord : Parfait ILBOUDO

2. Région des Hauts-Bassins : Sib Lamine SALOUKA

3. Région de l'Est : Frédéric KOULOUDIATY